

# Commune de 01540 VONNAS

## Nombre de

## Membres

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 29 octobre 2025

Séance du 4 novembre 2025

Délibération 2025 – 11-04- 01

L'an deux mil vingt-cinq le 4 novembre

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire

### PRESENTS :

GIVORD Alain

RABUEL Claude

DESMARIS Elodie

BERTHOUD Françoise

DUCLOS Nathalie

YUKSEL Ufuk

GIVORD Jean-Louis

LAURENT Michèle

GABILLET Guy

PERROUD Marie-Françoise

THIBERT Karine

TRONCY René

DESRAYAUD Alexandre

MIGNOT Catherine

DUBOIS Françoise

GREGOIRE Cédric

NIZET Cécile

*Secrétaire de séance : Karine THIBERT*

*Absent(e) excusé(e) : Serge DUMARAIS, Christian RAVOUX, Nadine TRESSELT, Jean-François CARJOT, Sébastien LEQUEUX, Caroline TROUILLOUX*

*Pouvoirs : Serge DUMARAIS donne pouvoir à Claude RABUEL, Jean-François CARJOT donne pouvoir à Alain GIVORD, Nadine TRESSELT donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Sébastien LEQUEUX donne pouvoir à Cédric GREGOIRE.*

Objet : Attribution d'un chèque cadeau

**Objet : Attribution d'un chèque cadeau**

Le maire a développé le dispositif lors du conseil municipal du 7 Octobre.

Il convient de valider par délibération le principe d'attribution des chèques cadeaux au personnel.

Il convient de mettre en place des critères de différenciation d'attribution.

Il sera proposé au conseil le principe de versement de 30€ à chaque agent titulaire, non titulaire, contractuel et contrat d'apprentissage au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

De même, une majoration de 10€ sera accordé à l'agent ayant encore un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans et dont le salaire net mensuel est inférieur à 2000€.

Ce principe est acté dans le cadre de l'action sociale de la commune en direction des employés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**D'APPROUVER** l'attribution d'un chèque cadeau aux agents de la commune de Vonnas conformément aux critères pré cités

*ACTE RENDU EXECUTOIRE*

*APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE  
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

10 NOV. 2025

**Adopté à l'unanimité**

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Maire**

**Alain GIVORD**

